

Questions orales

Les gens qui prennent ces décisions à l'heure actuelle, qui les prendront demain et qui les ont prises hier, savent fort bien que si nous nous engageons dans cette voie, manifestement, l'aide leur sera accordée avec effet rétroactif.

M. Foster: Pourquoi attendre?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PROJET DE LOI DU CONGRÈS AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, c'est au ministre du Commerce extérieur que je m'adresse.

Puisque les deux comités ont maintenant fini d'étudier le projet de loi américain tendant à mettre en oeuvre l'entente de libre-échange, et puisque ledit projet de loi a bel et bien modifié cette entente en préconisant de prendre à l'avenir des mesures contre le Canada dans au moins 12 secteurs économiques, depuis celui de l'automobile à celui des alliages de zinc en passant par celui du pétrole et du gaz, le ministre lui-même trouve-t-il juste que les États-Unis renégocient bel et bien cette entente alors que le Parlement du Canada est saisi d'un projet de loi qui correspond simplement à l'entente signée à l'origine?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me serais imaginé que le député aurait maintenant compris qu'il existe des différences considérables entre notre système de gouvernement et celui des États-Unis. Aux États-Unis, le président est indépendant du Congrès et réciproquement. Les Américains ne sont pas astreints aux consignes de parti qui oblige les députés à braire unanimement comme des ânes à la suite de leur chef, comme c'est le cas au sein du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Aux États-Unis, les choses se passent autrement.

Au Congrès des États-Unis, deux comités importants, soit le comité des finances du Sénat et le comité des voies et moyens de la Chambre des représentants se sont mis d'accord sur la plupart des questions litigieuses. Ils ont fait paraître un communiqué dans lequel ils formulent, à l'intention du gouvernement américain, des recommandations sur ce qu'ils voudraient voir dans la loi visant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange.

La démarche ne s'arrêtera pas là. Le comité de l'énergie devra à son tour formuler des recommandations. Cependant, quand ils en auront tous fini de formuler des recommandations, le gouvernement américain devra décider en dernière analyse du projet de loi qu'il devra présenter au Congrès ce mois-ci, après quoi chacun se prononcera directement. C'est bien ainsi que les Américains vont procéder, car aux États-Unis, ils n'ont pas dit qu'ils allaient faire de l'obstruction, tenter de retarder les choses ou empêcher la majorité d'agir à sa

guise. Les Américains vont se comporter d'une façon démocratique aux États-Unis d'Amérique.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au ministre que dimanche matin au réseau anglais de Radio-Canada, le sénateur Max Baucus, qui fait lui-même partie de cette assemblée délibérante mixte, a clairement indiqué que le gouvernement américain avait lui-même participé à l'élaboration de ces recommandations et qu'il entendait les appuyer.

[Français]

LA RÉDUCTION DE TARIFS SUR LE CONTRE-PLAQUÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante: Le ministre a indiqué que le gouvernement a protesté contre la décision de retarder la réduction de tarifs sur le contre-plaqué, mais ce projet de loi américain garde la même décision. Qu'est-ce que le gouvernement fait maintenant pour protester contre cette continuation?

● (1430)

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait que nous avons adressé une note de protestation au gouvernement américain au sujet du problème du contreplaqué. Mais tout n'est pas encore terminé. Le Congrès américain n'a pas encore été saisi d'un projet de loi définitif. La démarche se poursuit.

J'ai protesté auprès de M. Yeutter. Nous avons protesté auprès du secrétaire Baker. Nous entendons maintenir notre position, soit que les dispositions proposées à l'égard du contreplaqué sont incompatibles avec l'accord de libre-échange, et si les Américains persistent, nous allons prendre des mesures dans le cadre de cette accord pour leur faire changer d'avis, ou nous allons prendre nous-mêmes d'autres mesures pour pénaliser les Américains de la même façon qu'à notre avis ils nous pénalisent.

Je dois dire que les Américains s'estiment lésés en ce qui concerne les normes appliquées au contreplaqué. Nous ne pouvons pas rester indifférents au fait que l'autre partie peut avoir des raisons, et elle pense en avoir, mais je m'applique de toute mon énergie et avec toute ma conviction à exprimer notre opposition aux dispositions proposées.

M. Langdon: Que Dieu nous vienne en aide si le ministre lui-même estime avec autant de force et de conviction qu'en l'occurrence les Américains peuvent avoir raison!

LE DÉBARQUEMENT DU POISSON

M. Steven Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, vu que le gouvernement a protesté dans d'autres domaines, pourquoi n'a-t-il pas protesté contre les dispositions de ces projets de loi qui permettent, voire exigent que le président prenne des mesures contre le Canada si, comme nous avons promis de le faire, nous imposons des conditions au débarquement du poisson de l'Ouest pris dans les eaux canadiennes? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas protesté?